

MONTLOGNON

La commune de MONTLOGNON porte un village rural de la vallée de la Nonette.

A ce titre, il conviendra de préserver son caractère.

Une attention particulière devra être portée au respect des fonds humides de la vallée et des zones marécageuses.

Un plan local d'urbanisme, à réaliser, fixerait clairement les potentialités et les contraintes du territoire de la commune.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Montlognon est bordé par le site classé de la forêt d'Ermenonville, limité par le territoire de la commune de Fontaine-Chaâlis et contraint par les prairies humides de la vallée de la Nonette. En conséquence, aucun site d'extension potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 5

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 21 "Prairies de Montlognon"

N° 25 "Bruyères de Frais Vent"

Unité paysagère N° 3 "Vallée de la Nonette amont"